L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres, No. — Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 JUILLET 1861.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 3 JUILLET.

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, à à heure P. M., aux Encans de F. Bogo, rue des Grands-Hommes,—[illegible] vaches.
Par E. M. Montgomery, [illegible] heures, dans la rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis.—Meubles.

Méfiance.

C'est à peine si nous pouvions en croire nos yeux en lisant dans le *Herald* le merveilleux paragraphe qui suit:

"L'idée d'un compromis est mise en avant même maintenant et sur l'autorité d'un organe du département de la guerre, qui tient probablement la nouvelle de cette source; une proposition de la Confédération du Sud réglera toute la question en deux jours. Il est plus que probable qu'une offre de paix partira du gouvernement des Etats-Unis."

Quel vent a fait changer subitement la girouette du *Herald*, hier encore fondé de guerre, aujourd'hui hérault de paix? Est-ce le conseil de l'opinion publique, guidé qui conseille le propriétaire de ce journal [illegible] autant de soin qu'un bon cocher en met à [illegible] son baromètre? Ou bien s'est-il manifesté dans les hautes sphères gouvernementales quelques uns de ces symptômes qui indiquent à l'œil exercé d'un courtisan de pouvoir un revirement de politique.

Ainsi toutes ces proclamations belliqueuses, ces appels au pays, ces levées d'hommes effrénées, ces orgueilleuses instructions adressées au ministre Dayton et proclamées à son de trompe; le blocus de vingt quatre mille milles de côtes s'étendant de la baie de Chesapeake au Rio Grande, quoi, tout cela aboutirait à d'humbles propositions de paix que Lincoln, Seward & Cie, flanqués du grand Scott, feraient à ces rebelles menacés de la vieille d'extermination! Le président des Etats-Unis consentirait à jouer le rôle de ce brigand qui ayant arrêté un voyageur et se voyant présenter au lieu d'une bourse pleine le canon d'un pistolet s'incline et lui dit: "excusez, seigneur, c'était pour plaisanter, je voulais seulement avoir l'honneur de faire votre connaissance."

Que d'autres s'abandonnent avec joie à cette lueur d'espoir d'une solution pacifique et se bercent de la consolante illusion d'une paix prochaine. Nous ne nous laisserons pas séduire par un leurre aussi [illegible]. Nous avons étudié pas à pas la marche cauteleuse du gouvernement des Etats-Unis depuis le discours d'inauguration de M. Lincoln jusqu'à ce jour, et l'affectation de paix n'a pas suffi à éclairer l'avenir. Nous connaissons maintenant trop à fond la clique qui gouverne à Washington pour nous méprendre sur son but et ses intentions. La tache que les républicains noirs ont entreprise est de celles qui ne permettent pas de reculer. Il n'y a que deux issues possibles à la voie dans laquelle ils sont entrés: le triomphe ou la chute.

Si ce qu'annonce le *Herald* se réalise, si le gouvernement de Washington fait une proposition de paix à la Confédération du Sud, c'est pour arriver à l'avance qu'une telle proposition inacceptable, et que cette offre, en apparence conciliante, cachera une tactique machiavélique. D'une part, le rejet des propositions de paix par les Etats Confédérés fournira aux républicains noirs un argument pour réveiller au Nord l'esprit d'hostilité qui commence à s'assoupir, et pour contrecarrer l'influence du parti de la paix; le même motif servira aussi à forcer la main au Congrès et à lui faire voter les levées d'hommes et les allocations de fonds les plus extravagantes, sous prétexte qu'il faut en finir au plus vite avec la guerre.

D'autre part, le délai qu'entraîneront des négociations permettra au gouvernement de Lincoln de sortir de la position critique où il se trouve militairement parlant. En ce moment, l'armée des Etats-Unis comprend un grand nombre de volontaires dont l'engagement finit à trois mois et expire dans le courant de juillet. Tenter de grandes opérations militaires dans de pareilles conditions serait extrêmement périlleux, et le risque ne serait pas moins grand si l'on avait à résister à une série d'attaques sérieuses. Car des volontaires qui n'ont plus que huit ou quinze jours à servir, ne sont pas disposés à se faire tuer, et encore moins à prendre le chemin de leur pays. Gagner du temps pour remplacer les volontaires de trois mois par les nouveaux régiments levés pour trois ans, voilà ce qui serait une bonne politique et c'est ce que fait en ce moment le cabinet de Washington.

Le vieux Scott a vu, d'ailleurs, ses plans bouleversés et il lui faut du temps pour en former de nouveaux et en préparer l'exécution. Suivant son habitude, il ne veut pas commencer d'attaque avant que tout soit prêt.

Ces bruits de paix, qui ne sont encore que des cancans de journaux, se trouvent démentis par l'activité que déploie le département de la guerre. L'invasion des Etats Confédérés par des forces imposantes sur plusieurs points à la fois est le plan de campagne de Scott et tels que ce plan a été abandonné, les mouvements les plus récents indiquent qu'on travaille à en préparer l'exécution pour l'automne prochain.

Ainsi les dépôts de troupes à Key West et au fort Pickens sont renforcés sur une grande échelle; et ces deux forts serviront de champ à une armée de vingt mille à trente mille hommes, destinée, à un moment donné, à coopérer avec l'armée d'invasion qui descendra le Mississipi. La flotte du Golfe s'augmente peu à peu, et les chantiers de Pittsburg ont reçu l'ordre de construire un assez grand nombre de canonnières. On dit enfin que des ordres considérables ont été envoyés du Nord en Europe pour la livraison de canons et d'armes perfectionnés. Ce ne sont pas là des indices de paix.

L'obstination [illegible] républicains noirs ne cèdera que devant [illegible] majeure. Il faudra deux ou trois grandes victoires remportées par les Confédérés pour convaincre ces esprits fanatiques de leur impuissance à soumettre le Sud. S'ils parviennent à éviter les grandes batailles, ils prolongeront la guerre jusqu'au jour où la banqueroute désorganisera leur machine gouvernementale et leur armée, que Lincoln et ses ministres appartiennent à cette classe de gouvernants marqués par le sceau des révolutions et qui ferment les yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre.

A quelque époque que ce soit, le Sud ne devra accueillir leurs propositions de paix qu'avec une extrême méfiance, en se souvenant de l'adage antique: *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Arrivée de la frégate anglaise Mersey.—Nous lisons dans le *New-York Herald* du [illegible] juin:

Par notre correspondance de la Havane, nous apprenons que la frégate anglaise *Jason*, une des plus belles de la marine, vient d'arriver à ce port, en route pour les bouches du Mississipi, où elle doit s'assurer de l'efficacité du blocus dans ces parages. Elle doit être suivie par plusieurs autres frégates de première classe et quelques bâtiments plus petits qui seront distribués le long de la côte avec l'ordre de rompre le blocus quand il ne sera pas maintenu par une force suffisante pour le rendre effectif. Il s'en suit que les officiers anglais sont juges de la question et qu'ils entreprendront d'escorter les navires de leur nation si le blocus n'est pas suffisant et de résister à toute intervention de nos navires de guerre.

La sécession en Californie.—On a reçu à Washington la nouvelle que le parti sécessionniste en Californie, voulait faire séparer toute la partie de cet Etat située au Sud du 35° pour en faire un Etat qui s'allierait à la Confédération du Sud. On dit qu'il y a un fort parti dans les territoires de [illegible], de l'Arizona et du Nevada, en faveur de ce projet et prête à la sécession. C'est un nouvel embarras pour le gouvernement des Etats-Unis.

Importation directe.—Nous signalons aux dames une grande réduction de prix qui vient d'opérer la maison Johns & Dessommes, de l'encoignure Canal et Chartres, sur toutes ses marchandises d'été. L'adoption du système des ventes au comptant a permis à cette maison d'effectuer un rabais extraordinaire sur ses prix.

Cours d'instruction militaire.—M. Glaugny, l'un des directeurs de la troupe des zouaves artistes de Crimée, vient d'abandonner la carrière dramatique pour se livrer exclusivement à l'instruction militaire. Ancien sous officier de zouaves et de turcos en Afrique et en Crimée, il possède toutes les qualités requises pour faire un bon instructeur. Ses cours commenceront lundi prochain à 5 heures du soir dans un jardin de la rue Conti, et nous ne doutons pas qu'ils ne soient suivis avec empressement. On trouvera dans l'annonce que nous publions plus loin les renseignements désirables à ce sujet.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Memphis, 2 juillet.—Il est arrivé à Little Rock un messager qui apporte la nouvelle que le Missouri est inondé de troupes fédérales et que des soldats venus de l'Illinois sont en possession des villes de chaque côté de la rivière Missouri.

Le général Jim Lane et Montgomery marchent vers le territoire Indien. Springfield est rempli de troupes fédérales qui sont prêtes à envahir l'Arkansas via Fayetteville. Le général McCulloch a lancé une proclamation dans laquelle il appelle les citoyens de l'Arkansas et les invite à se réunir à Fayetteville pour chasser les envahisseurs et secourir les Missouriens.

Nouvelles de France.

New-York, 2 juillet.—Un article très significatif publié en même temps dans la *Patrie* et dans le *Moniteur*, présage la prochaine reconnaissance par la France des Etats Confédérés. L'écrivain annonce que la confédération a autant de droits à une reconnaissance que le nouveau royaume d'Italie, dès qu'elle prouvera qu'elle peut se maintenir et que des relations diplomatiques peuvent être établies avec son gouvernement.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2 juillet.—On ne s'occupera des nominations diplomatiques qu'après l'ajournement du Congrès.

J. C. Frémont a été nommé major-général de l'armée régulière ayant rang après McClellan.

Des ordres ont été donnés de fournir à toutes les troupes des deux côtés du Potomac des rations pour six jours.

Le retard que met le général Patterson à avancer arrête tous les mouvements. Le gouvernement a résolu de le remplacer. On écrit qu'il y aura le 4 juillet un mouvement général en avant.

Les fédéraux doivent être à Fairfax le 4 juillet.

Blair, du Missouri, a reçu hier soir une adresse [illegible] la législature [illegible] Maryland [illegible] et s'est moqué de la [illegible] [illegible]. Il s'est prononcé [illegible] d'extermination, a déclaré qu'il [illegible] avec indignation tout compromis et a [illegible] le général Lyon.

Les Confédérés font courir des trains sur le chemin de fer jusqu'à dix milles d'Alexandrie.

Le steamer George Page, de la marine Confédérée, croise dans le voisinage d'Aquia Creek.

Le colonel Stone doit occuper les hauteurs du Maryland qui commandent Harper's Ferry.

MM. W. Brent, de la Caroline du Sud, et Henry Scott, du Maryland, ont été arrêtés comme espions.

Les steamers des Etats-Unis *Pocahontas* et *Pawnee* sont partis pour la pointe Mathias.

Alexandrie, 2 juillet.—Henry C. Harner, citoyen de Richmond, a été tué en attaquant les sentinelles fédérales.

Un bon tour.

Baltimore, 2 juillet.—Le capitaine Hollins, ancien officier de la frégate des Etats-Unis *Susquehanna*, déguisé en femme, a pris passage à bord du *St-Nicholas* et avec l'assistance de compagnons qui étaient montés à bord comme passagers, il s'est emparé du navire. Ensuite il a capturé trois navires chargés de glace et de café et les a conduits à Fredericksburg.

(DÉPÊCHES DU SOIR.)

Capture du steamer St-Nicholas et trois autres prises.

Richmond, 1er juillet.—On a amené ici ce matin une trentaine de prisonniers fédéraux; ils ont été capturés la semaine dernière sur mer, par quelques Marylandais.

Des rapports fondés en apparence annoncent que le commodore Hollins, à Baltimore, avait pris la capture du steamer *St-Nicholas*, naviguant entre Baltimore et Philadelphie.

Le capitaine Thomas, déguisé en femme, et quelques autres prirent leur passage pour Philadelphie. A un certain point au-dessous de Baltimore, le commodore Hollins vint à bord avec quelques autres, et ensuite tous s'armèrent et prirent possession du steamer, ne rencontrant d'ailleurs aucune opposition. Peu de temps après ils ont capturé une barque de Baltimore, avec trois mille sacs de café, et deux schooners, l'un contenant 200 tonnes de glace pour Washington, et l'autre 300 tonnes de charbon pour la flotte fédérale.

Ces trois prises ont été conduites sur la rivière Rappahannock au-dessus des batteries confédérées. Le *St-Nicholas* est un steamer de valeur qui servait au transport des troupes. On dit qu'il a à bord des dépêches très intéressantes, de l'argent et du fret de valeur. Toutes ces prises sont estimées à environ $1,000,000.

Le commodore Hollins et le commandant du *St-Nicholas* sont arrivés ici cette après-midi.

On rapporte que le capitaine Thomas était déguisé en dame française, et que le commodore Hollins l'a reconnue comme une modiste de Paris. Un long entretien eut l'anglais [illegible] leur entretien [illegible] et s'empara du steamer.

Chacun applaudit au succès de cette pièce jouée avec tant d'habileté.

Mark A. Cooper et J. B. Lamar sont tous deux à Richmond.

[illegible] n'a pas [illegible] pendant les deux derniers jours.

Le Trade Wind rendu.

Richmond, 2 juillet.—Une note du consul anglais à Richmond, annonce que la goëlette *Trade Wind*, qui avait été saisie par l'escadre fédérale à Hampton et envoyée à Washington, vient d'être rendue et replacée sous les ordres de son capitaine primitif.

Appel de dix autres régiments à l'Arkansas.

Memphis, 2 juillet.—Le gouverneur de l'Arkansas vient d'ordonner la formation de dix régiments additionnels, pour le service des frontières.

On aperçoit ici une magnifique comète.

De la forteresse Monroe.

Forteresse Monroe, 1er juillet.—Le régiment du Massachusetts s'est replié au-delà de Hampton. Le général Butler n'aime pas ce régiment.

La brigade de soldats de marine, avec une batterie, a traversé le Hampton Creek.

Clark, zouave de la Louisiane, a été pris.

Le lieutenant Butler se rend dans son Etat, afin d'obtenir la formation d'un régiment de cavalerie.

Le navire portant un pavillon parlementaire, est arrivé de Norfolk, ayant à bord le Dr Richard, médecin de Lincoln.

Bruits circulant à Washington.

Washington, 2 juillet.—Des notes de la trésorerie, de la somme de cinquante piastres et au-dessus dans deux ans, circulent dans les cercles d'hommes d'affaires.

D'autres navires à vapeur sont partis pour l'embouchure du Potomac.

On dit que l'hon. Welles s'est décidé de ses fonctions de secrétaire de la marine. On parle du commodore Stockton et Vanderbilt pour le remplacer.

La brigade de Daniel Sickles s'est dispersée.

Articles des journaux de New-York.

New-York, 2 juillet.—Le *Post* prétend que M. Welles n'a pas donné sa démission.

L'*Express* assure qu'il n'entre pas dans le plan du gouvernement de livrer une grande bataille aux troupes de la Confédération avant la fin d'août. Si les Confédérés avancent ils pourront engager une affaire sérieuse, mais le général Scott paraît décidé à ne pas marcher sur Richmond avant le mois de septembre.

Les mécontentes du Caire.

Caire, 2 juillet.—Les troupes qui sont stationnées ici sont sans argent et ne peuvent en obtenir. Les colonels même n'ont pas cinq sous dans la poche pour acheter du papier. Ceux des volontaires engagés pour trois mois quittent le service et s'en retournent dans leurs foyers.

Transmission de contrebande au Kentucky.

Louisville, 2 juillet.—M. Cotton, le surveillant de la Douane de ce port, est parti pour aller établir un agent à Franklin, Kentucky, frontière située au-dessous de la ligne du Tennessee, afin d'empêcher la transmission d'articles de contrebande.

Ébola—Cincinnati, 2 juillet.—M. Lewis S. Harris, président de la banque de Savannah, est mort hier en cette ville.

L'Express, les Postes et autres compagnies.

Louisville, 2 juillet.—Les lettres simples adressées à l'*American Letter Express Company*, à Nashville, afin d'en assurer la transmission au Nord, doivent être accompagnées de quinze cents. Les lettres pour l'échanger doivent en outre payer le port ordinaire. Il est inutile d'employer de timbres des Etats-Unis ou d'enveloppes timbrées, attendu qu'ils ne sont pas reconnus.

Les éditeurs qui ont écrit à cette compagnie pour obtenir l'échange de journaux du Nord, peuvent s'adresser à M. W. Barr, agent de la Presse Associée, à Louisville, (Ky.)

L'incendie de Donaldsonville.—Le *Drapeau de l'Ascension* assure que les pertes causées par l'incendie qui a dévoré douze maisons à Donaldsonville, ne dépassent pas $40,000. Voici la liste qu'il donne:

Louis Boudier, propriétaire $3,000; L. Lion, [illegible] $3,000; S. Wenerbusch, marchandises sèches, $[illegible]; Andrew Gingry, propriétaire et grocer, $[illegible]; Israel & Cie, marchandises sèches, $[illegible]; Eugène Lacroix, propriétaire, $12,000; Jose Ginjean, café, $2,000; A. Lebolde, Boulangeri et comboucherie, $2,500; M. Metanges, barbier $[illegible]; Sabran, marchandises sèches, $5,000, assuré pour le tout; L. Levy, tailleur, $500; assuré, cordonnerie, $500; Humbert, bijoutier, $[illegible], assuré pour $1,500; Jurgeilwitz pharmacie, $7,500; Kahn frères, marchandises sèches, $3,500; Mme Jago, propriétaire, $4,000.

Accident de chemin de fer.—L'*Advertiser et Register* de Mobile contient le récit d'un accident arrivé samedi sur le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

Il paraît que jeudi soir un train spécial avec une compagnie de cavalerie de 80 hommes avec leurs chevaux allant au Nord, a eu une collision avec le train de fret régulier allant au Sud. Cette collision a eu lieu près de Trenton, Tennessee. Vingt-cinq soldats ont été blessés, dont deux si grièvement qu'on ne pense pas qu'ils en réchappent. Il y a eu un cheval de tué. Les locomotives ont porté l'une contre l'autre de façon qu'on ne pouvait plus les séparer. Le conducteur du [illegible] du train de fret en voyant l'accident inévitable ont sauté à terre et se sont sauvés dans les bois.

Le bayou Lafourche.—Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption*:

Le Bayou Lafourche baisse rapidement et il est remarquable que ceux qui ont des [illegible] habitants de la ligne seront forcés d'interrompre leurs voyages jusqu'à l'année prochaine. Le *Mollie Mohler* prendra leur place sur le bayou.

CHRONIQUE LOCALE.

Recorder Gauthier.—S. Barchet, propriétaire d'un cabaret de la rue Ste-Anne, entre Gabez et Johnson, a fourni un cautionnement de cinq cents piastres, en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir débité de la boisson alcoolique à Dorsey, esclave de Mme Carter.

Charley Beck, qui a frappé Thos. G. McCarty; Mary Ann Williams, qu'Ida Durand accuse de l'avoir battue; A. Beck, pour avoir assailli F. Leppi—ont été envoyés devant la Première Cour de District.

A. Stern, qu'on affidavit accusait d'avoir battu Pauline Franklin, a été renvoyé de la plainte. [illegible] n'y a pas eu de preuves contre lui.

Ellen Merwin et Molly Williams ont été condamnées chacune à dix piastres d'amende pour s'être distribuées des coups de poing.

Catherine et Elizabeth Weindorner, accusées d'assaut et batterie par Owen Hubbard, ont été acquittées.

Margaret Adams, f. c. l., a été condamnée à dix piastres d'amende pour avoir loué une chambre à un esclave.

Baptiste Mionné, accusé d'être suspect et dangereux, a été renvoyé de la plainte. L'allégation n'a pu être établie.

N. Oulé, Mary Harden et F. Martin ont été acquittés chacun une amende de cinq piastres pour langage obscène.

Antonio Simon, accusé d'avoir insulté D. Cell; M. et Mme Alexandre, accusés d'avoir insulté Mme Hoffman; John Vigé, accusé d'avoir exigé cinquante cents pour avoir [illegible] M. J. M. Ramas—ont fourni caution pour répondre de leur comparution.

Première Cour—Antoine Benoît, alias Benoît, h. c. l., auquel la Cour Suprême vient d'accorder une nouvelle audition de cause, a été confronté hier devant la Première Cour de District. Le juge Gollehe qui avait été chargé de la défense, s'est retiré et le juge Ogden l'a remplacé. Le prisonnier ayant offert de se reconnaître coupable d'homicide, le ministère public y a consenti. Le magistrat a prononcé la sentence qui condamne Benoît à quinze ans de travaux forcés et à une amende de dix piastres. Le juge Gollehe a ensuite [illegible] son siège et prononcé les sentences suivantes:

Henry Springer, assaut et batterie—vingt-quatre heures de prison et les frais de la procédure.

Hannah Cornelius, f. c. l., pour avoir habité l'Etat contrairement aux lois—un an de pénitencier.

Robert Henley, assaut et batterie—un mois de prison.

John Foley, assaut et batterie—deux semaines de prison.

Thomas Ryan et Thomas Kinney, meurtre—(la peine de mort écartée)—travaux forcés à perpétuité.

—M. A. Sambola a demandé une nouvelle audition de cause pour Jean Ferris, MM. E. Host et M. Reynolds pour Jas Gallagher et M. Field pour S. M. Deane, accusé d'avoir volé de la fausse monnaie en circulation.

Arrestations.—Mike McKeague, célèbre voleur, qui s'est pas de capteur dans les Etats Confédérés ou aux Etats-Unis, a été arrêté, par le sergent Miller, hier matin, à trois heures, au moment où il sortait de chez M. Singer, à l'angle des rues Washington et Mile Lavoie. Il avait réussi à pénétrer dans la résidence et parcourait les appartements lorsqu'on l'aperçut; Farrell fut donné et l'éveil fut courut sur les lieux. McKeague était armé d'un couteau Bowie, il tenta de s'échapper. M. Miller reçut trois blessures avant de le faire prisonnier. Le voleur avait été condamné tout dernièrement à trois mois de work-house.

—Voici une arrestation d'un autre genre: elle a dû valoir plus d'une plaisanterie à celui qui l'a opérée. Lundi soir, à une heure avancée, le rapporteur du *Courant* quitta les bureaux du journal, emportant un paquet de livres. [illegible] un [illegible] l'aperçut, ce porteur [illegible] était un fameux. Au bateau de police, le sergent qui reconnut le [illegible] M. G., que des [illegible] de la paix publique, son bonnet avait une figure passablement hébétée. L'enthousiaste policeman conduit avec une dignité, ce qu'il put se tromper point et sortit du poste tout content de lui-même. Après son départ, on fit beaucoup de l'arrestation et M. G. s'en alla chez lui.

La pluie qui a commencé hier à midi et qui a cessé qu'à trois heures, a causé un vif désappointement aux dames qui avaient organisé le pique-nique au Parc. Les préparatifs étaient à peine achevés que l'averse tomba sur les assistants de ce affaire une grande partie. Le pique-nique durera trois jours, et le temps est favorable le [illegible] se mériteront sans doute les résultats de ce compliment.

Le Comité ordinaire en Parc—Comité nommé par les champions de la rue du Canal, qui tiendra une séance extraordinaire, [illegible], à l'école [illegible] Pont de Bayou, [illegible] de la [illegible] derniers points et [illegible] de Parc.

—La toile [illegible] par les [illegible] Tableaux Dissolvants [illegible] hier soir, à l'Ecole Dénoué. [illegible] une [illegible] dans un prochain numéro.

FAITS DIVERS.

Voici, dit le *Journal des Landes*, un fait qui prouve que, lorsque l'homme est attaqué à observer ce qu'il [illegible] de lui, il peut lui en révéler de grands et fructueux résultats.

"Il y a deux ans environ, qu'un propriétaire du Mégos, se promenant sur ses terres, il finit à la main, tira un vol de grues et en abattit une. Ces malheureux oiseaux, [illegible] arrêtés dans leur émigration, par le plomb meurtrier, c'était muni avant leur départ, sous le bec de provision pour [illegible] du grain de [illegible] pour le [illegible] [illegible] de la route. Son estomac était abondamment pourvu encore de nourriture non digérée: précaution inutile, hélas! mais qui cependant, comme tout ce qui est réglé par la loi de l'instinct universelle, ne pouvait, ne devait pas être complètement perdue.

"Le propriétaire médocain vous savoir ce que la grue a si bien emmagasiné dans ses vastes: en l'ouvrant et en le trouva plein de froment. Ce froment paraît, aux yeux de l'intelligent [illegible], observateur, avoir un aspect différent du froment indigène. Le grain est plus beau, plus fourni, plus lourd. D'inspiration d'agronome, le Mesurod de hasard ordonna de mettre tout ce froment en réserve pour les semailles prochaines.

"La mesure a été exécutée, et à la saison de 1860 l'agriculteur de la région sud-ouest de la France s'est trouvé enrichi d'une variété nouvelle et des plus précieuses de froment qu'il a fallu forcément appeler *froment de la grue.*

"Un homme considérable de ce département que nous voyons toujours avec bonheur à la tête de toutes les améliorations, de tous les bienfaits, de toutes les bonnes œuvres, M. Du Marrot, de Mégrun, à qui nous devons déjà la propagation de ce pays froment bleu, le froment Saint-Firmyn, et autres variétés douées des qualités qui en font des plus appréciables pour notre sol ont été reconnues, a semé cette année du *froment de la grue.* C'est à lui que nous devons l'histoire de cette variété nouvelle, c'est à lui que les agriculteurs du pays devront une importation utile et fructueuse."

Espérons que cette précieuse semence n'est pas qu'un simple canard.

—Deux prisonniers, détenus à la maison d'arrêt de Lisieux avaient formé un projet d'évasion. Ils s'étaient procuré un pavé du poids de 2 kilos, et l'avaient placé dans une manche d'habit de drap; ils comptaient, au moyen de cet assommoir, frapper le guichetier à l'improviste, s'emparer de ses clés et s'échapper; mais le complot fut dénoncé et les deux prisonniers furent mis au cachot.

Depuis, l'un d'eux a été transféré à Caen pour paraître devant les assises. L'autre, nommé Dubos, vient de mettre à exécution son projet d'évasion, avec une légère variante.

Enfermé dans un des cachots au rez-de-chaussée de la prison, Dubos se disait malade. Le matin, vers cinq heures et demie, le porte clés l'a entendu se plaindre et gémir, en proie, disait-il, à d'intolérables souffrances. Désirant lui apporter quelque soulagement, il a eu l'imprudence d'ouvrir la porte et d'entrer dans le cachot; aussitôt Dubos, qui était armé du seau que les prisonniers ont toujours près d'eux, lui en a asséné deux coups sur la tête et l'a renversé sans connaissance; puis il s'est précité dans la geôle; mais ... porte de la rue étant fermée à clé, il a arraché au porte clés les clés qui ouvrent le corridor donnant sur la cour des femmes, il a pénétré dans cette cour, s'appuyé contre le mur une échelle qu'il avait prise dans le corridor, a escaladé le premier mur, franchi le chemin de ronde, et, de la crête du second mur, a sauté dans le jardin public.

Il était environ cinq heures trois quarts; le jardin était encore fermé; Dubos en a franchi la grille au lieu de la galerie de Navarin, a pris la route de Pont-l'Evêque; puis redescendant la rue, il est entré dans le Grand-Jardin, il est entré [illegible] chemin de Coquainvilliers, où on a perdu sa trace.

Mme Henry, la femme du gardien, qui était encore couchée, ayant entendu dans la geôle un bruit insolite, s'était levée et avait donné l'alarme; mais, à cette heure matinale, il y avait peu de monde dans la rue; d'ailleurs, Dubos avait de l'avance.

Les gendarmes à pied et à cheval se sont mis immédiatement à sa poursuite. Il est à peine vêtu; il n'a sur lui qu'un pantalon noir et un gilet; il est nu pieds et nu tête. Il ressort à craindre que ce hardi malfaiteur, qui ne recule devant aucun obstacle, ne commette quelque nouveau crime pour se procurer des vêtements, quelque arme ou des aliments.

Le porte clés est grièvement blessé; cependant, à moins de complications imprévues, il n'est pas en danger de mort.

Il est, dit-on, question d'établir un câble sous-marin entre l'Angleterre et la Norwège, avec prolongation jusqu'en Russie, via Gothland. On annonce que la ville d'Eckersleund est le point où le câble sera débarqué sur la côte Norwégienne.

—Le fils du roi de Dahomey, ce sanguinaire souverain de l'Afrique centrale, est attendu à Paris pour le mois de juin avec une suite que l'on dit très nombreuse. Sa venue en France se rattacherait, dit-on, aux projets en élaboration depuis déjà quelque temps afin d'établir des communications par voie de caravane entre l'Algérie et le Dahomey.

—On écrit de Naples que le premier désagrément qu'a eu à essuyer M. di San-Martino, le gouverneur piémontais, c'est... le vol de son porte-monnaie, escroqué sur lui tandis qu'il se promenait à pied dans la rue de Tolède. C'était la première fois que M. di San-Martino se promenait à pied dans la ville de Naples, suivant un conseil qu'on lui avait donné de pouvoir se mêler à la foule pour se populariser. Il faut avouer que, pour se populariser à Naples, on doit se résigner à de curieuses tribulations.

—L'éléphant Kiouny, qui remplit le principal rôle dans la pièce du *Roi de Siam*, représentée au Cirque, est parqué pendant le jour dans un vaste terrain clos qui s'étend depuis la rue des Fossés-du-Temple jusqu'au canal.

Avant-hier, dans l'après-midi, M. B......, artiste du théâtre du cirque, conduisit deux dames voir dans sa résidence de jour le héros de la pièce en vogue. Dès qu'il reconnut M. B......, Kiouny se met à se dandiner en signe de satisfaction, il se frotte contre le mur, présente la tête pour qu'on la gratte, enfin il fait aux visiteurs le plus charmant accueil; puis, comme marque particulière d'affection pour son camarade de théâtre, il le passé avec sa trompe, l'enlève comme il fait dans la pièce, lorsqu'il présente aux Siamois leur monarque légitime, c'est ici à le promener ainsi malgré ses vives protestations.

Cependant, aux cris des deux dames, deux boule-dogues couchés dans un coin accoururent et se mettent à aboyer après le comédien suspendu, comme après une proie qu'on leur avait présentée.

Comprenant le danger que court son ami, l'intelligent Kiouny le dépose sur sa large encolure, il chasse à coups de trompe les deux horribles molosses, puis il reprend et met à terre M. B......, qui se hâte d'abréger sa visite.

Courrier de Paris.

Dernièrement, nos journalistes et bien d'autres étaient penchés sur une phrase prononcée par le nouveau président des Etats-Unis, lors de son installation. Parlant des projets qui menacent de dissoudre l'Union, il avait terminé par ces paroles:

"Les *cordes mystiques* du souvenir qui vont de chacun de nos champs de bataille au tombeau de chacun de nos patriotes, à chaque cœur qui bat et à chaque foyer de ce vaste pays, vibreront encore pour l'Union, *sous le toucher des bons anges de la nation.*"

Comprenez-vous?

Peut être ne vous plait-il pas de répondre que vous n'avez pas compris; je vous dirai donc que, pour ma part, il me sembla d'abord que l'honorable Président avait oublié d'éclairer son éloquence, ce qui la rendait, dans la phrase précipitée, aussi obscure que la lanterne magique montrée sans lumière par le singe de la fable.

J'en étais là, lorsque le hasard me mit sous les yeux quelque numéro d'un recueil qui n'est pas vulgaire, où je trouvai la clef du problème.

Lisez:

REVUE SPIRITUALISTE
Journal mensuel
principalement consacré
A L'ÉTUDE DES FACULTÉS DE L'AME,
à la
Démonstration de son Immortalité
et à la
Preuve de la [illegible] des [illegible] et de l'intervention constante de la Providence dans les destinées de l'humanité
PAR L'EXAMEN RAISONNÉ
de tous les genres de manifestations *médianimiques* et de phénomènes psychiques présents ou passés et des diverses doctrines de la philosophie de l'histoire, envisagés au point de vue du progrès continu,
RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE SPIRITUALISTES
et publié par
Z.-J. PIÉRART,
EX-RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL DU MAGNÉTISME,
membre de diverses Sociétés savantes.

Un joli titre, n'est-ce pas? Bien engageant, paré, qu'il est simple, court et clair, qualités qui n'ont jamais perdu leur empire en France. La couverture du cahier est vert tendre, comme les pousses printanières.

Or, oyez ce que nous eûmes la bonne fortune de rencontrer dans cette livraison:

C'était la solution du problème américain et présidentiel contenu dans les brouillards de la phrase que vous avez lue plus haut.

Le Président n'aurait rien dit de pareil si Washington n'était apparu à un sénateur de la Caroline du Sud, à l'heure même où celui-ci élaborait un projet de dissolution des Etats.

La phrase qui a surpris plus d'un bon esprit était une allusion à cette visite inattendue; assurément, moins surprenante dans le Nouveau Monde, où il y a tant de ces histoires de l'autre monde, que si pareille chose se fût passée chez nous, les encroûtés de la vieille Europe. Nous autres, nous aurions crié à l'impossibilité (au miracle) (les Américains se contentent d'enregistrer la chose dans un de leurs journaux, *the Herald of Progress.*

Donc un matin, à déjeuner, l'honorable John Calhoun semblait fort triste. C'est un homme vénérable avec une figure sincère. Sa parole vous donne de la vérité. Il a sacrifié à ses convictions tout ce qui peut flatter l'ambition, même l'espoir d'être président des Etats-Unis.

Pendant le déjeuner, toutes les personnes présentes avaient remarqué que M. Calhoun regardait souvent sa main droite et la frottait de sa main gauche avec une anxiété visible. A la fin, M. Cohgson, représentant de la Géorgie, lui dit: "Qu'avez-vous? Avez-vous mal à la main?"

—Ce n'est rien, répondit M. Calhoun. Mais j'ai eu hier au soir une vision à la suite de laquelle il me semble que ma main doit demeurer comme tachée d'encre.

Puis, comme ce début avait excité la curiosité de la compagnie, M. Calhoun fit le récit suivant:

"Hier *au soir*, comme j'étais encore occupé à écrire à ma table longtemps avant de la nuit, je fus étonné de voir entrer un monsieur qui s'assit silencieusement en face de moi. J'avais recommandé à mon domestique de veiller à ce que personne ne vînt me déranger. Les prévenances inattendues de cet intrus, ses silences, la façon familière dont il se mettait à l'aise comme chez lui, tout cela me surprit et me mécontenta. Je levai la tête pour examiner à quoi j'avais affaire, et, jugez qu'un grand manteau cachait complètement les traits de mon visiteur. Il me dit: 'Sénateur de la Caroline du Sud, qu'écrivez-vous?'

Sans lui reprocher l'impertinence de la question, je répondis:

—Un plan pour la dissolution de l'Union américaine.

—Sénateur de la Caroline du Sud, voulez-vous me permettre de regarder votre main droite?

Il se leva et, son manteau s'écartant, je vis alors sa figure. Messieurs, le tonnerre tombant sur moi ne m'aurait moins soudainement foudroyé.... C'était un mort ressuscité!.... J'avais en face de moi le grand Washington, tel que vous le voyez représenté dans l'offre des Patentes.

Le spectre me demandait donc à voir ma main droite. Je la lui ai tendue. Il m'était impossible de ne pas lui obéir, car une force supérieure à la mienne le voulait.

Il saisit ma main,—je sentis un frisson,—il tint près de la lumière et moi, pendant ce temps, je regardai. Oui, c'était bien Washington.

—C'est donc avec cette main, sénateur de la Caroline du Sud, reprit-il, que vous vous disposez à apposer votre nom au bas d'un papier déclarant la dissolution de l'Union.

—Oui, répondis-je, dans certain cas qui peut se présenter.

Au moment, une grande tache noire qu'il me semble voir encore, a paru sur ma main.

Je m'écriai: "Qu'est-ce que cela? Qu'est-ce que cette tache?"

—Cette tache, me répondit Washington, est pareille à celle que porte Benedict Arnold, dans l'autre monde.

Puis, il tira de dessous son manteau un squelette, qu'il posa sur la table où j'écrivais, en disant: "Voilà les os de Isaac Hayne, qui fut pendu à Charleston par les anglais. Il a fait le sacrifice de sa vie pour établir l'Union. Il était né dans la Caroline du Sud, comme vous, mais il n'y avait point de tache sur sa main droite."

Ainsi finit l'entretien et l'esprit disparut. Pour l'intelligence parfaite des discours tenus par le grand Washington et pour préciser le sens des exemples invoqués par lui, peut être n'est-il pas inutile de rappeler ce que c'est que ce Bénédict ou Benoît Arnold qui ne peut pas, quelque savoir qu'il emploie, avoir la main blanche dans l'autre monde. Arnold, général américain, voulut, dans la guerre de l'*Indépendance*, livrer aux Anglais une place importante dont la défense lui avait été confiée. Son projet ayant été découvert, il trouva moyen d'échapper au supplice qu'il avait mérité, se réfugia parmi les ennemis de sa patrie, et porta les armes avec eux contre ses compatriotes.

A présent que je vous ai raconté une histoire et qu'elle a, je l'espère, produit son effet, je vous confesse que c'est une vieille histoire connue en Amérique depuis cinq ans et épouvantée pour la circonstance. Toutefois, M. Calhoun paraissant avoir renoncé à ses projets séparatistes, l'excellent directeur de la *Revue spiritualiste* n'hésite pas à penser qu'il sera *sans doute* été favorisé d'une nouvelle apparition du grand Washington. Au fait, pourquoi non? En pareille matière, il n'y a que le premier pas qui coûte. C'est le contraire quand il s'agit de faire rimer deux vers: le premier, tout le monde le ferait; au second, la difficulté commence. Au rebours, du moment que vous avez admis la première apparition, la seconde coule de source.

Voilà longtemps que nous ne vous avions parlé des opérations du surnaturel. C'est un oubli à réparer. J'y tiens d'autant plus qu'il faut songer à nous faire des amis dans l'autre monde. Nous avons des conseils dans celui-ci, songeons-y! Fortifions-nous donc par de vigoureuses alliances avec les sorciers et leurs agents, et, dans ce but, je me ferai un plaisir de donner à mes lecteurs des nouvelles de M. Home, ainsi que du jeune Squire.

Ce dernier est présentement à Alger et le duc de Malakoff aussi bien que des cheiks arabes ont assisté à ses séances. On nous donne à espérer qu'à son retour parmi nous le jeune médium opérera n'aura plus besoin de l'assistance des ténèbres pour produire ses phénomènes. *Fiat lux!* Je ne lui cacherai pas qu'à tort ou à raison la collaboration de la nuit ne le servait pas dans l'estime des gens.

Quant à M. Home, le *Spiritual Magazine* de Londres, dans son numéro de février, contient une lettre du docteur Gully, médecin anglais connu, qui atteste avoir vu ledit M. Home suspendu en l'air. Le même journal donne ensuite une lettre signée John Jones, Basinghall street, 14 janvier 1861, qui raconte avoir vu le merveilleux gentleman s'enlever deux fois de son siège et planer dans l'air horizontalement, la tête penchée au plancher. Enfin, le *Spiritual Magazine* publie encore une déclaration de M. [illegible] Hutchinson, homme d'affaires important sur la place de Londres, ayant été plusieurs années président de la Bourse, qui a vu et qui croit.

Je connais de plus près Mgr de Mérode, le plus grande influence qu'il y ait aujourd'hui en cour de Rome, influence qui n'est pas, malheureusement, dans le sens français. Mais il faut, dans tous les camps, savoir honorer les caractères. M. de Mérode porte son grand nom et ses hautes fonctions avec une ferme dignité. De même ceux qui l'ont connu sur les bancs du collège racontent que son naturel, alors un peu hargneux, justifiait bien le surnom de Tugurient que lui avaient décerné ses camarades. Un peu plus tard, à dix-neuf ans, il eut une dispute avec un jeune tête du même calibre que la sienne et un soufflet fut le dénoûment d'un dialogue trop animé. Ce n'est pas M. de Mérode qui avait donné le soufflet.

Que faire, en pareille occurrence, quand on est trop catholique pour laver l'affront dans le sang de son adversaire?

C'est une situation digne de respect; c'est un problème de conduite d'un grand intérêt! Bien entendu il faut prendre en exemple, pour que cet embarras soit noble, un homme d'une bravoure incontestée, tel enfin que l'on mit M. de Mérode, lequel a vaillamment porté l'uniforme militaire avant de s'ensevelir sous celui de prêtre. A dix-neuf ans, et insulté, il eut un pli lui en religion est qui lui cause d'empêcher pour l'empêcher de tirer l'épée ou le pistolet. Seulement, après cette difficile victoire, il se fit, il avait besoin de se faire d'abord soldat au service des puissants de ce monde. Plus tard, il s'est rôlé dans la milice des autels et vous savez à quel degré d'importance il est bien vite monté.

FRANÇOIS.

Comité des Dames Françaises.

Présentation d'un drapeau.

La Présidente du Comité qui doit offrir demain, 4 juillet, un drapeau au corps des Volontaires Français, informe les personnes qui s'intéressent à cette cérémonie, que la bénédiction aura lieu à 10 heures, à la cathédrale St-Louis, et sera suivie de la présentation du drapeau sur la place Jackson.
On se réunira chez la présidente du comité, rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier.
La Présidente du Comité, CECILE LEBOYER.
2 juil—1f

Décédé, hier, 2 juillet, à 6 heures du soir, RAPHAEL TOLEDANO, vétéran de 1814-15, âgé de 66 ans. Les amis et connaissances des familles Toledano, Beauvais et Fergus Gardère sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Ursulines, entre Remparts et St-Claude, No 164.

Honneurs funèbres.

Association Louisianaise des vétérans de 1814-15.

Les membres de cette association sont respectueusement priés d'assister aux funérailles de notre frère d'armes RAPHAEL TOLEDANO, décédé à l'âge de 66 ans. Le convoi partira cette après-midi à 5 heures, de sa dernière demeure, rue des Ursulines, No 164, entre Remparts et St-Claude.
Par ordre du Président.
PHILIPPE LANAUX, Secrétaire.

Décédée, mardi, 2 juillet 1861, à l'âge de onze mois et sept jours, EMMA IDA DIRKEL. Les amis de la famille et les membres de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 3 juillet, à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de la rue de Chartres, No 146.

Décédé, lundi à minuit, Louis MIEDERBERGER, natif de Ferrette, département du Haut-Rhin (France), à l'âge de 45 ans.
Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 9 heures précises du matin.
Le corps est exposé rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.
De la part de sa veuve.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
Egalité No 23.
Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ de rappeler à lui notre F∴ C∴ F∴ LOUIS MIEDERBERGER, membre actif de notre R∴ A∴ Tous les FF∴ Maçons de cet Or∴ sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures précises du matin. Le corps est exposé rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.
Par mandement du V∴ A. Delcourte.
L. SIMON, Secrétaire.
3 juil—

Appel à tous les Français.

La Société Fraternelle Française invite tous les Français à se réunir en corps MERCREDI, trois juillet courant, à 7 heures du soir, au coin de la Poste, encoignure du Marché [illegible] ... des compatriotes sont priés d'être exacts à cette nouvelle réunion en seront traitées des questions qui les intéressent au plus haut point.
Le Président
GIROUX.
3 juil—1

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1861.
CETTE Banque sera fermée JEUDI, 4 du courant. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés mercredi, 3 du courant.
2 juil — A. M. PORTIER, Caissier.

BANQUE MECHANICS...
Nile-Orléans, le 29 juin 1861.
LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent sur le fonds capital, à prélever sur les profits des six derniers mois payable à la Maison de Banque, à la Nile-Orléans, le 1er de mois prochain, au Bureau.
3 juil—3f THOS. LAYTON, Caissier.

IMPORTATION
DIRECTE.
JOHNS & DESSOMMES FRÈRES,
Encoignure des rues du Canal & Chartres.

Cette maison ayant établi le système de VENTE AU COMPTANT, a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public, qu'il est en effet réduit son STOCK D'ÉTÉ à des prix extraordinairement BON MARCHÉ.

Et comme preuve de ce qu'elle avance, l'invite à venir voir le grand assortiment de MANTELETS DE MOUSSELINE BRODÉS très riches, d'une piastre et demie à cinq.
JOHNS & DESSOMMES frères.
3 juil—6f

Aux Armuriers.

ON demande quatre armuriers. Inutile de se présenter si l'on n'est bon ouvrier.
E. WOLFF,
3 juillet—6f Encoignure Gravier et Nouvelle-Levée

LA Société existant sous la raison sociale de J. BOULENGER & Co, est dissoute à partir du 1er juillet 1861, d'un consentement mutuel.
M. CLAUDEL & Co, sont chargés de la liquidation et du règlement de tous les affaires de la dite Société, et se servent à cet effet de la signature sociale J. Boulenger & Co.
J. BOULENGER,
N. CLAUDEL.

Nous soussignés, avons formé, à partir du 1er juillet 1861, une association pour continuer le même genre d'affaires que l'ancienne maison, sous la raison sociale de N. Claudel & Co.
N. CLAUDEL,
3 juil—3f A. A. SECHET.

ON demande un jeune nègre ou mulâtre, de 14 à 16 ans, parlant le français, pour apprendre l'état de tonnelier et pâtissier.
S'adresser à JOHN WINCOX, encoignure Bienville et Tchoup. 3 juil—6f

Propriété à Mandeville, à louer.

La propriété de M. Victor Fortinier, comprenant une maison de maître, meublée, chambres à coucher, cuisine, écurie, etc.
Pour plus amples informations, s'adresser à
J. C. DENIS,
3 juil—3 118, rue de la Commune

AVIS.

IL a été pris dans notre bureau, vers le 20 juin dernier, un LIVRE DE REÇUS. Nous recevrons qu'il nous soit rendu, et demandons une récompense si on le donne.
3 juillet—6t BELLOCQ, NOBLOM & Cie.

VIN de Catalogne en quarts et demi-quarts à vendre par A. & H. HEINE,
3 juillet—12 169 rue Commune.

A LOUER,
UNE SALLE à l'encoignure des rues Quartier et Prieur, convenable pour bals ou lieu d'exercice. Pris, un cabinet et une cuisine attenante à ladite salle. S'adresser à T. BACHELIER,
3 juillet—6f ...rue des Ursulines, près Levée

Cours d'instruction militaire,

PAR UN ZOUAVE DE CRIMÉE.
Ecole de tirailleurs,—Escrime à la baïonnette,—Maniement d'armes.—Ecole d'officiers.
Rue Conti, 73, entre Magazin et Bourbon.

M. GLAUGNY, ex-directeur de la troupe des zouaves de Crimée, ancien sous officier de Zouaves et de Turcos, ayant abandonné la carrière dramatique, se propose d'ouvrir un cours d'instruction militaire dans un jardin, rue Conti, No 73. Les cours commenceront lundi, 8 juillet, et auront lieu de 5 heures du soir à 7 heures et demie.
S'adresser pour avoir des cachets d'abonnements, rue Royale, No 113, au premier. M. Glaugny donnera aussi des leçons particulières. 3 juil—6f

CONSULAT DE FRANCE.
Avis mensuel,—Juillet 1861.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Autin, Edmond; Gilbeau, Jean (les époux); Auger, Alfred; Gingeon, Louis Paul; Boyer, Joseph (ancien capitaine); Jeanny, Alexandre; Chappey, Célestin; Kayser, François Joseph; Castagnet, Jean; Le Beuve, Deschapelles; Cormel fils, Pierre; Charles; De Saint-Martin; Lecouvreurs, Jean-Baptiste; Drouet, Dominique (les époux); Foyard, Mme; Dufau, Grégoire dit Dilgou; Nicholas, Jean Nicolas; Forbe, Ernest; Bolis, L. (organiste).

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3juillet

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui voudront... Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 3 mai—6 m

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de Mme Elisabeth Pradat, ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHÊNES VERTS, à Biloxi, est ouvert pour la saison. Un bon billard, un beau yacht, des chevaux de selle et des voitures sont attachés à l'établissement. Les personnes qui voudront débarquer au wharf de l'hôtel Pradat sont priées d'en avertir le capitaine du steamer.
J. B. & E. C. PRADAT.

Etablissement hydrothérapique DU SUD, Du Dr. RANCE, A BILOXI (Mississippi).

CET établissement, fondé en 1844 par le Dr Rance, sous la direction du Dr M. Rancé, recevra des malades le 1er juin prochain.

AVIS.

M. le docteur FÉLIX FORMENTO fils a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, 66, entre Royale et Chartres.
Consultations de 9 à 4 heures. 29 juin—15

UN TENEUR DE LIVRES de 14 années d'expérience comme tel à la Nouvelle-Orléans, désire trouver de l'emploi dans une maison de commerce ou il fournirait un bon capital.
Les recommandations seront fournies par des personnes honorables et connues dans cette ville.
Adresse: Boîte No 25, Post office. 29juin—6f

EAU DE COLOGNE, Farina—1 caisse véritable eau de Cologne en bouteilles recouvertes en osier, de toute grandeur, à vendre en gros et en détail, par ROUSSET & VOORHIES,
36 rue du Canal, près Chartres

A LE PALE—50 barriques Ale pâle de l'Inde, de H. Dodson, qualité supérieure, en bouteille et demi bouteilles, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Royale et Conti
29juin

LAGER BEER DE BAVIÈRE—50 barriques, du célèbre Lager Beer de Baviere, en magasin et à vendre par DUNTZE & CO, encoignure Conti et Royale
29juin

HUILE—1000 paniers huile Santagnani 22, 24, 17 et 10 onces, 300 paniers Planciol, 24 et 11 onces. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA. 3 juil—

Pic Nic au Parc de la Métairie.

UNE ligne d'omnibus fera des trajets durant le PIC-NIC, en partant de la station sur la rue du Canal, près la rue Broad, et du Pont du Bayou. Ces omnibus se tiendront sur la ligne des chars de la ville aux endroits désignés.
Le prix de chaque trajet sera de cinq sous.
2 juil—3f J. B. SLAWSON.

AVIS.

LA société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison de E. ROGERS & Co, étant arrivée à son terme, est dissoute à dater du 29 courant. La liquidation se fera par M. HENRY SAMORY.
Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1861.
E. ROGERS,
HENRY SAMORY.
2 juil

Continuation d'affaires.

LE soussigné continuera les affaires d'ENCAN ET DE COMMISSION pour son compte et forme, comme par le passé, des avances sur consignations et escomptera les ventes à terme.
HENRY SAMORY.
2 juil — 45 et 47, rue de la Vieille Levée

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison Collins, Carrière & Co, pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties.
C. C. COLLINS,
O. CARRIERE,
G. D. LOGAN,
A. CARRIERE.
Associé en commandite,
Le soussigné continuera les affaires de ce genre en son propre nom et pour son propre compte.
2 juillet—1m C. C. COLLINS.

A vendre ou à louer,

UNE MAISON BASSE, située à Madisonville, composée de quatre pièces, dont deux chambres à feu, une cuisine derrière; deux terrains de 146 pieds de face, sur autant de profondeur. Toutes les bâtisses sont fraîchement peintes et tapissées.
Pour les conditions, s'adresser à Madisonville à M. Frederick Ferrer, à M. Hans Mahle, le voisin, ou à la Nouvelle-Orléans, chez M. J. F. Cailloo, rue d'Orléans No 121, entre St-Claude et Tremé. 2 juillet—3f

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 30 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et 5 P. M. et arriveront à Jackson à [illegible] heures P. M. et à 5 heures et 15 minutes P. M.
Le train du matin descendra exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, et à cet point il y a des correspondances établies, avec le chemin de fer de Mobile et Ohio pour le Nord et le Sud. Le train du soir se relie à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Les deux trains correspondent exactement avec le chemin de fer central du Mississipi pour tous les points au Nord et à l'Est.

Prix des billets pour Mobile: $12 00; Jackson 8 00; Montgomery 22 00; Memphis 24 00. Temps du trajet pour Mobile, 24 heures; Jackson, 8 heures; Montgomery, 38 heures.
2 juil — E. WILLIAMS, Surintendant-général.

VENTE A PRIX COUTANT.
E. ROMEAND,
Marchand de CHEVEUX,
Rue de Chartres, 196, entre Conti et St-Louis.

INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'à raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX au prix coûtant—

Frisettes, la paire: $1 00; Frisettes, 1 15; Nattes, 2 00; Bottes, 2 00; Cache-peignes, 3 00; Perruques pour hommes, 10 00; Perruques entières pour dames, 20 00.
Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.
Salon réservé pour les dames.
Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.
2 juil—1m

PERDU, hier matin, dans la rue Douane, près des Remparts, une broche émaillée en noir avec des cheveux nattés et une pensée au milieu en cheveux, de l'autre côté est écrit—Souvenir 1861—V. D.
Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera au No 10, rue Conti, au Gouger's office.
2 juil—3f

AVIS.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre pension dans des familles françaises ou créoles, et comme elles ont l'habitude de l'enseignement, elles préféreraient donner en paiement des leçons d'anglais, de musique, de dessin, de peinture ou de broderie. Elles donneront et demanderont les meilleurs renseignements. S'adresser à S. McKIE,
2 juil—6f Passe Christian

CONFITURES—60 caisses gelées et marmelades françaises.
Fruits à l'eau-de-vie—100 caisses bottes et abricots assortis.
Allumettes—Allumettes du Sud.
Cruches et jarres—200 cruches et jarres de 1, 10 et 12 gallons.
Jambons—20 caisses jambons 1 liv. can.
Homard—20 do homards.
Huîtres—20 do huîtres.
Tomates—25 do tomates en verre.
Vinaigre—20 barils vinaigre français.
Prunes—40 caisses prunes d'Ente, 2me choix.
A vendre et au comptant par GUEYDOUSE & LANGSDORFF,
2 juil — 8 et 16 rue St Louis

Dissolution de Société.

LA société qui existait sous la raison sociale JEANNET, QUERTIER & Co, est dissoute ce jour par limitation du contrat.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
LEOPOLD JEANNET,
ERNEST QUERTIER,
CHARLES LAFITTE,
M. N. BORDE.

Formation de Société.

A partir de ce jour les soussignés prennent la suite de la maison de commerce JEANNET, QUERTIER & Co, et forment une société sous les raisons sociales ERNEST QUERTIER & Co, à la Nouvelle Orléans, M. N. BORDE & Co, à Paris.
ERNEST QUERTIER,
CHARLES LAFITTE,
M. N. BORDE,
ALFRED DUFILHO.
Nile-Orléans, 1er juillet 1861. 1 juil—

Dissolution de Société.

LA société existant entre MM. MICHON & DESPORTES est, à partir d'aujourd'hui, dissoute d'un commun accord, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.
Nile-Orléans, 30 juin 1861.

Formation de Société.

UNE société a été formée sous la raison de MICHON & SCHWEITZER, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.
M. Michon profite de cette occasion pour remercier le public en général pour le bon accueil qui lui a été accordé et espère qu'il le continuera. La nouvelle maison fera tous ses efforts pour satisfaire sa nombreuse clientèle.
Les prix de cette maison vont être considérablement réduits. 1 juil—10f

LA Société existant en cette ville sous le nom de PREAU & COUTURIE, arrivée à son terme, est dissoute à partir de cette date.
Ant. Couturié reste chargé de la liquidation de l'ancienne maison, et continuera les mêmes affaires pour son compte personnel.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
J. S. PREAU.
1juil AN. COUTURIE.

LA société existant entre les soussignés, sous la raison sociale de CABALLERO & BASUALDO, est dissoute, ce jour, par consentement mutuel.
J. M. Caballero est chargé de la liquidation, et signera conformément.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
J. M. CABALLERO,
J. M. BASUALDO
1 juillet—3f Par proc. F. P. MARTINEZ.

Je continuerai les affaires de l'ancienne maison en mon nom et pour mon propre compte.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1861.
1juil—3f J. M. CABALLERO.

SCOTCH ALE de Wm Younger & Co—300 barils et demi-barils ale, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co,
1 juillet — 30, Vieille Levée

IMPERIAL ALE de Wm Younger & Co, Edinburgh—40 caisses en grès ale crucherons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co,
1 juillet — 30, Vieille Levée

PALE ALE de Wm Younger & Co, Edimburgh—30 caisses en demi cruchons; 30 caisses en grande crucherons, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 30, Vieille Levée
1 juil

HUILE D'OLIVES supérieure, deux fois clarifiée; 50 caisses huile vierge, 18 onces; 30 do do, 32 onces, en magasin et à vendre par BRULATOUR & Co, 30, Vieille Levée
1 juil

SALAISONS de Marseille—300 caisses olives Verdales; 30 do olives Amelloux; 25 do cornichons, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant, pour clore une consignation, par BRULATOUR & Co,
1 juillet — 30, Vieille Levée

PORTO, MADÈRE, SHERRY—300 vin de Porto 25 huitièmes vin de Porto
10 quarts vin de Madère, 30 huitièmes do.
15 quarts vin de Sherry, en magasin et à vendre par les consignataires.
Aussi—Eau-de-vie de La Rochelle et de Cognac, différentes marques. BRULATOUR & Co,
1 juil — 30, Vieille Levée

VIN rouge en barriques—50 barriques St. Emilion, 100 de Margaux, des maisons Larronde Frères, F. Roussel et Lecompte & Co.
A vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane, No 50

GENIÈVRE en douane—10 pipes impérial de Nolet; 20 do Lorraine Beekert, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane, No 50
1 juil

FRAISES en jus—40 caisses en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane No 50
1 juil

VINAIGRE—15 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane No 50
1 juil

WHISKY Bourbon—Un assortiment de whisky du, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue de la Douane No 50
1 juil

PETITS pois—20 caisses en [illegible] boîtes, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, rue Douane No 50
1 juil

HUILE PLAGNIOL—100 paniers huile Plagniol, 25 onces; 75 paniers do 11 onces.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 rue Vieille Levée
1 juillet

VERMOUTH—40 caisses Noilly, Prat & Co.
25 caisses vermouth Corradi & Co.
125 caisses do Jeany & Co.
20 caisses vin muscat Noilly, Prat & Co.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 rue Vieille Levée
1 juillet

DIVERS en magasin—30 barriques vin rouge vieux supérieur, pour famille
15 demi barriques vin blanc très vieux
20 barriques vin rouge bon ordinaire
40 caisses vin rouge diverses qualités
100 do absinthe Pernod, Lecoultre
30 do bitters Pernod et Noilly
30 do fruits au jus, Lafarie
40 do cognac diverses qualités
50 do whisky Bourbon Monongahela
25 quarts vin de Madère
10 do vin de Porto
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 rue de la Vieille Levée.
1 juillet

EN débarquement du navire S. F. Maybard, du Havre—100 [illegible]
... caisses [illegible]
... chaises dentelle.
A vendre par STERMOD & PIAGET, 46, rue de Chartres.
24 mai—

EN débarquement du navire Lennet Dyer, du Havre—[illegible] vin blanc du Rhin.
... caisses bougies à voiles.
... mousseline de laine.
... mousseline pour rideaux, à vendre par STERMOD & PIAGET, 46, rue de Chartres.
24 mai

Allumettes de Clark.

DOUZE caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. F. BOUONGE, 38 rue de Chartres
12 juin

E. DEFFES,
Successeur de Tenbourry & Co,
Négociants-Commissionnaires en général,
IMPORTEURS DE
Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, Lafitte, Margaux, D'Armailhacq, &c.
37, rue Royale,
Entre Conti et St Louis.

Huile! Huile! Huile!
CINQ CENTS caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour clore une facture, par F. J. GALBRAN, Vieille Levée

Célébration du 4 Juillet.
Quartier Général.
Camp Lewis, 2 juillet 1861.

Régiment des Gardes d'Orléans.

Les membres des différentes Compagnies composant le Régiment des Gardes d'Orléans, qui sont en congé, et ceux de la réserve, sont requis de se rendre à l'arsenal, rue d'Orléans, JEUDI, 4 juillet, à 8 heures précises, et en grande tenue, avec sac à dos garni pour la journée, afin de partir par les chars de 10 heures A. M., pour le Camp Lewis.
Par ordre du Lieutenant Colonel,
CHS. MASSIEU.
CHS. BIENVENU,
3 juil—3 agissant comme Adjudant Major

Camp Lewis, 2 juillet 1861.
Les membres de la SECONDE COMPAGNIE, en congé et ceux de la réserve, sont priés de se rendre à l'arsenal, rue d'Orléans, jeudi 4 juillet, à 9 heures du matin précises, au Bec de 7 1/2 heures P. M., comme il a été annoncé, afin d'assister à la parade de ce jour.
Par ordre du capitaine.
AM. FORTIER,
3 juil—2 1er Lieutenant

Volontaires Français.

—Ordre du jour—

Le bataillon prendra les armes le 4 juillet.
La 1ere et la 2me Compagnie devront se rendre à 9 heures précises A. M., chez le commandant; les autres compagnies formées ou en voie de formation, se réuniront à 9 heures et demie.
Un appel rigoureux sera fait, et les absents auront à subir les conséquences du règlement.
Le drapeau préparé par les dames françaises de la Nouvelle-Orléans, devant être offert ce jour-là nous invitons cordialement toutes les compagnies de la milice de la ville, officiers et soldats, à nous honorer de leur bienveillant concours.
Le drapeau sera présenté sur la place Jackson.
3juil—2f Le commandant FERRIER.

Légion Française.

ORDRE No 27.
Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1861.
Conformément aux ordres du Général Lewis, messieurs les officiers de la Légion Française se rendront au camp Lewis pour assister à la revue qui aura lieu DEMAIN à 5 heures du soir, à l'occasion de l'anniversaire du 4 juillet. Ils se réuniront, en grande tenue, au local de la Légion [illegible] de l'après-midi, [illegible] Carrollton [illegible].
Le Chef de Bataillon prie messieurs les Capitaines des diverses compagnies de lui faire remettre, dans le plus bref délai, les listes d'engagement dont le double doit être immédiatement adressé à M. l'Adjudant-Général.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant Major.
3 juil—2f

Volontaires Français.

3me Compagnie.
LE Bataillon étant convoqué pour DEMAIN 4 juillet, la 3me Compagnie se réunira CE SOIR, mercredi, à 7 heures et demie précises, à la caserne Macdonald, à Alger, pour recevoir l'ordre.
Le Commandant de la 3me Compagnie,
3 juil—1 L. CARPENTIER

Chasseurs Slavoniens—Attention!

Tous les membres de cette Compagnie sont requis de se trouver dans leur caserne aujourd'hui mercredi 3 juillet, à six heures précises du soir, pour affaire importantes.
Par ordre du capitaine S. G. Fabio.
F. CARSTINICH,
3 juil—1 Sergent fourrier

Quartier-général des Chasseurs Slavoniens de la Louisiane
Les membres actifs de cette compagnie sont tenus de se rendre en tenue complète de campagne, sans sacs à dos, jeudi 4 juillet, à 8 heures précises A. M. dans leur caserne, pour se rendre au Camp Lewis.
Par ordre du capitaine S. G. Fabio.
F. CARSTINICH,
3 juil—1 Sergent Fourrier

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

Compañía de Tiradores.

Los miembros que la componen se reuniran en el quartel, manana 3 del corriente, á las cuatro y medio de la tarde, en punto.
Por orden del capitan
El Sargento 1o
3 julio ANTONIO PARTEGAS.

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

ORDEN No 24. En virtud de la orden general No 9, y de la recibida verbalmente del Brigadier General Jas. Trudeau, las compañias del Batallon se formarán á las 5 y medio en punto de la mañana del dia 4, en el cuartel y parages señalados, con armas los que las tengan, y con uniforme ó de paisano los que no los tengan.
Los Sres Capitanes me presentaran una lista de los que falten, quienes no siendo por enfermedad justificada quedaran separados del Batallon, recogiendoles los certificados inmediatamente, y procedar á lo que exigen las actuales circunstancias.
Tambien dichos Sres Capitanes acordaran con los individuos de sus respectivas compañias lo que crean conveniente para la comida de dicho dia.
En el acto de la formacion entregarán los compañias un estado de la fuerza que tenaran presente al Sr Ayudante Dn Gabriel Seguí y Gahona.
Nueva Orleans, y julio 2 de 1861.
De orden del Comandante,
El Ayudante
3 julio—2 GABRIEL SEGUI Y GAHONA

Legione Garibaldi!

La compagnia si riunirà questa sera, alle sala d'armi, alle 7 ore, per l'assemblea mensile, e domani mattina alle 5 e mezza, in piena uniforme e sacco, per la gran revista militare che avrà luogo all' accampamento Lewis, in occasione del 4 luglio, commemorativo della dichiarazione d'indipendenza americana.
Per ordine del capitano.
3 luglio—2 U. MARIMONI.

Régiment des Gardes d'Orléans.

5ème COMPAGNIE.

Les membres de la cinquième compagnie des Gardes d'Orléans qui se trouvent en ville par congé, et ceux de la réserve, se réuniront au dépôt du chemin de fer de Carrollton, et partiront par le train de quatre heures P. M. tous les jours, pour se rendre au camp Lewis (le jeudi et le dimanche, jours d'obligation). Ils sont porteurs seuls d'une arme et du soir.
Uniforme complet, sans sac à dos. Les fusils seront donnés au camp.
Par ordre du capitaine L. Querrouze.
1 juillet—3f E. TOURNE, sergent-major

Régiment des Gardes d'Orléans.
SIXIEME COMPAGNIE.
Camp Lewis, 2 juillet 1861.
Tous les membres qui sont en congé sont priés de se trouver au camp LEWIS, le 4 courant, à 8 heures A. M., pour dire la fête de ce jour. Tous les membres sont requis d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine.
ALF. CANONGE,
2 juil—3f Sergent Major protem.

Régiment des Gardes d'Orléans.

4ème Compagnie.

Les membres de la 4eme Compagnie des Gardes d'Orléans qui se trouvent en ville par congé et ceux de la réserve se réuniront au dépôt du chemin de fer de Carrollton et partiront par le train de quatre heures P. M. tous les jours pour revenir au Camp Lewis (le jeudi et le dimanche, jours d'obligation)—Il sera permis aux membres de s'en retourner le soir.
Uniforme complet sans sacs à dos. Les fusils seront donnés au camp.
Par ordre du capitaine E. J POUPART
J MEUNIER,
29 juin—3 Sergent major

Avis aux compagnies militaire

J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 306,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (3e district.)
NOUVELLE-ORLÉANS.
21 juin—6m

Houblon! Houblon! Houblon!
DERNIÈREMENT reçu 10 balles de houblon de la dernière récolte et d'une qualité supérieure.
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
26juin—15t Encoignure Royale et St-Philippe.

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Maria L. et Philip E. Key, à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 26 janvier 1861, payables les 15 au 23 février 1862, pour deux mille trois cents piastres, sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier.
22 juin—1 m

Perches pour cercles et briques à feu.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Orleans et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 29.
22 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY.

AVIS.

LOUIS DUVIGNEAUD, avocat et ex-juge de la 2me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 50, au premier.
21 juin—

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups et cinquante fusils tube-lézard. S'adresser au No 26, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 27juin

EN magasin et à vendre par le soussigné—
12 mesos Anis,
6 do Comins,
20 do Amandes d'Avica,
20 barils Olives,
10 caisses Lentilles,
10 caisses Absinthe, C. F. Berger,
10 do do Y. Lecoultre,
20 do do E. Pernod,
25 do Kirsch, Richard Muller,
20 do de la Forêt Noire,
100 do Vermouth, Alvador frères et autres,
50 do Cassis de Dijon, Curaçao d'Or et Punch au rum,
25 do Muscat de Frontignan, de Noilly, Prat,
20 do Bitters des Andes,
20 do de Crosby's végétables Bitters,
100 do Bitters de Hostetters,
25 do Genièvre de Hollande en cruchons de 15 bouteilles,
10 demi-pipes Vin de Catalogne très vieux,
10 barriques Vin pour familles,
20 caisses Vin rouge de différentes marques,
150 do Vin blanc Haut Sauternes et Haut Barsac,
25 do Sardines en 1/4 et 1/2 boîtes.
F. SANCHO,
17juin—30 Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Dépôts d'armes.

LA maison LION & ANDRÉS, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets à revolver, de Colt, d'Adams, de Smith & Wilson—
Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.
26 avril — Coin Bienville et Royale.

ARMES.
Pistolets double barillet,
... Carabines,
... pistolets,
... do 5 et 6 coups.
A vendre par STERMOD & PIAGET, 46 rue de Chartres
26 avril

COW PEAS—Cow peas de la Caroline, en magasin et à vendre, au bas au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co, Rue Vieille Levée, Nos 76 et 77
5 juin

CELEBRATION du 4 Juillet.

Quartier-Général,
CAMP LEWIS, 30 juin 1861.

LES officiers du régiment des GARDES D'ORLÉANS, du BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLÉANS et de la compagnie des CHASSEURS de St-Jacques, s'étant réunis en conseil;
Le capitaine Charles Bienvenu a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:
1o—Résolu, qu'il importe de garder intactes et pures les traditions que nous tenons des pères de l'Indépendance Américaine, que le Nord travestit avec une impudeur que l'histoire stigmatisera avec la sévérité qu'elle met quand elle juge de grands coupables.
2o—Résolu, qu'il importe à la dignité du Sud, à sa position, à son avenir comme nation, appelée aux immenses destinées autour desquelles se grouperont tous les peuples qui gémissent sous des despotismes moins barbares que celui que Lincoln inflige au Sud avec tant d'insolentes rigueurs.
3o—Résolu, qu'après avoir si bien fourni son contingent, la Louisiane, par sa position, ses exigences, les périls qui la menacent, la haine que vous la section étrangère, a droit de faire une grande commémoration des principes établis et des gages les de l'avenir.
Sur motion du lieutenant A. Fortier, Résolu qu'un comité composé d'un officier des dits Régiment, Bataillon et Compagnie des Chasseurs de St-Jacques, soit nommé pour prendre les mesures nécessaires à la célébration proposée dans le préambule.
Le colonel M. Augustin a alors nommé du dit comité le major P. E. Theard, le capitaine A. Roman et le capitaine Charles Bienvenu.
Sur motion du capitaine Miotton, le colonel Augustin a été adjoint au dit comité.
Il a été de plus résolu, Que le 4, au lever du soleil, le Bataillon d'Artillerie d'Orléans tirerait cinq coups de canon en l'honneur des Etats Confédérés; que le Gouverneur de l'Etat, le Lieutenant Gouverneur, seraient invités à assister à la cérémonie, accompagnés du général Twiggs et son Etat major.
Il a été résolu, sur motion du capitaine A. Roman, que le capitaine Charles Bienvenu soit et demeure autorisé au nom de tous les membres du comité à inviter l'honorable Pierre Soulé, à adresser aux différents corps de troupes en campement, un discours en rapport avec les événements actuels.
Il est ensuite résolu qu'après le discours, il y aura grande revue par le Gouverneur.
Une invitation spéciale, sur motion du capitaine Charles Bienvenu, est adressée à l'honorable A. B. Roman, en sa qualité de commissaire des Etats Confédérés.
Les rédacteurs des journaux de la ville et de la campagne voudront bien nous honorer de leur présence.
Sur motion, le colonel M. Augustin a nommé un comité d'organisation composé de
Major E. SALOMON,
Major P. E. THEARD,
Capitaine E. F. MIOTON,
Capitaine C. CAUZAT,
Capitaine POUPART,
Capitaine L. QUEYROUZE,
Capitaine CHS. BIENVENU,
Lieutenant ESCLAPON,
Capitaine KHOMER.
Colonel M. AUGUSTIN, Président.
Capitaine CHS. BIENVENU, Secrétaire. 2juin—3f

Quartier Général de la Légion de la Louisiane,
Nile-Orléans, 1er juillet 1861.
ORDRE GÉNÉRAL No 9.

I—Les différents corps en uniforme composant la Légion de la Louisiane, s'assembleront à leurs salles d'armes respectives JEUDI, 4 juillet 1861 afin de célébrer l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance américaine, avec les honneurs militaires.
II—La célébration aura lieu au camp Lewis au-dessus de la ville où les compagnies en uniforme, de la Légion, avec des vivres pour un jour, prendront les chars qui sont du dans le camp.
III—Le lieutenant colonel J. L. Macias commandera régiment des "Orleans Rifles", le major Juan Baudeir commandant le bataillon des Cazadores Espanoles de Orleans, et les compagnies sous son commandement, le capitaine H. Ruffier commandant la compagnie de Réserve des Artilleurs d'Orléans; le lieutenant C. G. de Grijalva commandant les "Cuban Rifles"; le capitaine Gelvot commandant les Tirailleurs d'Orléans, le capitaine Carriera commandant les Guides d'Orléans, sont chargés de l'exécution de cet ordre.
IV—Les officiers de l'Etat major s'assembleront montés et équipés au complet au quartier général, à 7 heures A. M. précises.
Par ordre du général
JAMES TRUDEAU.
Commandant la Légion.
Le Major J. G. Dabny, Inspecteur de Brigade.
2 juil—3f

Quartier-général,—1ère Division des Troupes Volontaires de la Louisiane.
ORDRE GENERAL—No 22.
Nile-Orléans, 1er juillet 1861.

I—Le prochain anniversaire de la déclaration de l'Indépendance Américaine du 4 juillet 1776, sera célébré avec toutes les dispositions militaires convenables, par les corps des volontaires de cette division.
II—La célébration aura lieu au "Camp Lewis," près de la ville où les compagnies de volontaires de la division seront en uniforme, avec des vivres qui se trouvent dans les campements pour un jour, puis joindront les troupes qui s'y trouvent déjà campées.
III—Les officiers commandants de la milice qui ne sont pas actuellement en commencement de corps organisés, se joindront au major-général de l'état-major, en tenue complète, au camp, dans la matinée du 4.
IV—Le brigadier-général Chas. E. Labuzan, commandant la 1re brigade, le brigadier-général Jas. Trudeau, commandant la Légion, et le colonel A. Charbonnet, commandant la 1ere brigade sont chargés de l'exécution de cet ordre, chacun en ce qui le concerne.
Par ordre de JOHN L. LEWIS,
Maj.-Gén. commandant.
ERNEST FORSTALL,
2 juil—3f Aide-de-Camp.

Quartier Général, 1ère Brigade, 1ère Division.

Volontaires de la Louisiane.

Ordre général No 20.

I—Conformément à un ordre de la division, les Compagnies de Volontaires de cette brigade, avec équipement complet, et des provisions pour un jour dans le camp, s'assembleront au-dessous de la Station [illegible] au-dessous du Camp Lewis, à 7 1/2 heures A. M. le jeudi 4 juillet, préparés à célébrer avec les honneurs militaires l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance, le 4 juillet 1776.
II—Les commandants des différents corps sont chargés respectivement de l'exécution de cet ordre.
III—La ligne de la brigade sera formée à 8 heures A. M. précises pour entrer au camp Lewis. Les officiers d'état major, en plein uniforme et à cheval, se présenteront à l'officier commandant, à 7 heures A. M. à la Burthe Station.
Par ordre de L. A. Charbonnet, colonel commandant la première Brigade.
E. Sau. LE BRETON,
2 juil—3 4 Major aide de camp

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

4a COMPAÑIA.

Los miembros de esta Compañia se reunirán el miercoles 3 del corriente en la sala de armas, de 6 á 7 horas de la noche, para la eleccion de sargento primero de la misma.
El capitan,
2 de julio—2f J. M. ANGUERA.

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi, 24 du courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrés à la défense de la ville.
Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer en prêt, si bien sous de certificats de vingt-cinq piastres et au dessus et je remplacerai ces certificats par des bons de ville qui pourront être présentés.
Je fais appel, avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'ils monteront, le Conseil et moi, à prouver ce qui ne sera point retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.
JOHN T. MONROE, Maire.

No 5,643.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville.
Art 1. *Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans*—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.
Article 2. *Il est de plus ordonné* qu'afin de former cette somme et par suite de l'impossibilité où est la ville de pourvoir sur ses recettes courantes, le Maire de la ville et les chairmen des comités de finances sont autorisés à faire préparer, sans délai, des bons de la ville pour ce qui a été alloué, dans la forme et pour les montants qu'ils décideront. Les dits bons devront être signés par le Trésorier de la ville, contresignés par le Contrôleur et devront être faits payables le 1er juillet 1862, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance.
Article 3—*Il est de plus ordonné*, Qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier, sous sa surveillance et celle des chairmen des comités de finances. Le Maire est également prié d'en donner avis aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, en invitant à venir souscrire au dit prêt. Toutes les souscriptions devront être payées en argent et les souscripteurs recevront leurs certificats des qu'on sera prêt à les leur livrer.
Article 4.—Il est de plus ordonné que toutes les sommes provenant du susdit prêt seront déposées en banque, seront déposées des autres dépôts de la ville et ne devront être employées que dans le susdit but, et il ne sera tiré aucune partie de ces sommes sans l'ordre du Conseil Commun.
Article 5.—*Il est de plus ordonné* que tous les bons émis comme il est dit ci-dessus, seront reçus en paiement des taxes à percevoir après le 1er janvier 1862.
(Signé) J. O. NIXON,
Président du Board des Aldermen.
LEA F. BAKEWELL,
Président du Board des Aldermen assistants.
Approuvé le 15 juin 1861.
(Signé) JOHN T. MONROE, Maire.
22juin—

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée de la Nile-Orléans,
Nile-Orléans, 26 juin 1861.
—Séance du 26 juin 1861.—

ATTENDU que la guerre actuelle entre le Nord et le Sud rend dangereuse et presque impossible la transmission des fonds pour le paiement de l'intérêt dû sur la dette consolidée de cette ville;
Il est résolu que l'Agent Fiscal est requis de payer ici, dans la ville de la Nile-Orléans, les coupons d'intérêt sur les bons consolidés et autres obligations de la ville échéant le 1er juillet prochain; qu'il est requis de refuser le paiement d'un coupon ou de coupons quelconques qu'on sait appartenir à des résidents d'Etats qui ne font point partie de la Confédération du Sud.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nile Orléans, 24 juin 1861.
CONFORMÉMENT à ce qui précède, les coupons dus à New-York le 1er de mois prochain seront payés par la Banque des Citoyens de la Louisiane à partir du 1er juillet prochain.
E. ROUSSEAU,
28juin—6 27 p. a. Caissier.

Le comité nommé par l'assemblée publique qui a eu lieu, à la Bourse des Marchands, le 22 mai, pour recueillir de l'argent destiné à SECOURIR LES FAMILLES DES VOLONTAIRES, trouvant nécessaire d'augmenter leur nombre, se sont adressés aux Messieurs suivants qui ont consenti à recevoir des contributions des citoyens patriotiques disposés à secourir les familles que l'absence de leurs protecteurs engagés en service de leur pays ont laissées dans le besoin.

T P Leathers; O'Beard & Sullivan; Henry Esterbrook; E H Short; W. A. Violett & Co; Henderson & Gaines; W C C Claiborne, Sr; P Poursine; Patrick Irwin; Benjamin & Keene; John Watt; Pigot & Jones; J M Allen; Robert [illegible] & Thompson; B E Newman; Green, Vance & Co; A D Kelly; Jos Lallande; A Carriere; G W Kelly; J W [illegible]; E M Wright; John O Brien; Asch, Glenn; James Sharp; Alex Harrison; Jas P Freret; A B Donovan; M O H Norton; George Nathan; J W Payne; Chas Briggs; Jas M Ghuller; F T Fish; H C Prigay; E A Tyler; D P Logan; E W Guion; S H Kennedy; Alex Freeland; Robert Geddes; J P Benford; John Pemberton; J G Kearney; E A Daudesloff; T G SULLY; CHARLES OAKFORD; E M HOLDINGSWORTH; M B READY; B A BOUCK.
28 juin—6F Comité

Excellente occasion.

A vendre aux conditions les plus libérales, une PHARMACIE parfaitement assortie, située dans un des meilleurs quartiers de la ville et ayant déjà un très achalandée de la ville et de campagne.
Pour plus amples informations s'adresser au No 69 rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné qu'une élection pour neuf directeurs, pour l'année courante, aura lieu au bureau de la compagnie, à l'encoignure Canal et Passage de la Poste, LUNDI, 8 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1861.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
3juil—6t

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1861.
CETTE Banque sera fermée jeudi prochain, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés mercredi, 3 du courant.
2 juillet L. BERNARD, Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1861.
CETTE Banque sera fermée JEUDI, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés mercredi, 3 du courant.
2 juil GEO. A. FREREТ, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nile-Orléans, 1er juillet 1861.
CETTE Banque sera fermée jeudi, 4 du courant. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés mercredi, 3 du courant. Les billets devront être mis à l'escompte mardi, 2 du courant.
1 juillet AUG. MONTREUIL, Caissier

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, deuxième municipalité.

Nouvelle Orléans, 1er juillet 1861.
CETTE Banque sera fermée JEUDI PROCHAIN, 4 juillet. Les billets et les comptes échéant ce jour-là devront être payés MERCREDI, 3 du courant.
2juil—4 R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE D'AMÉRIQUE.
Nouvelle-Orléans, 29 juin 1861.
AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, à partir du mercredi, 10 juillet prochain.
1juil—10t AM. FORTIER, Caissier

Foire Militaire.

LA foire tenue par les Dames, à l'Ecole de Sido, rue de Mandeville, 3me District aura lieu mardi prochain, 2 juillet, et continuera durant la semaine. Les dames désirent vivement [illegible] encourager, en secourant les familles de volontaires en dépôt. Que le [illegible] soit suffisant pour attirer toutes les personnes de notre ville charitable. Toutes les compagnies militaires sont engagées à s'y rendre sans frais d'entrée.
Les chars du chemin de fer de la ville conduisent à la Foire par la rue des Grands Hommes et retourneront à la rue du Canal par la rue Craps. 29 juin—7

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

28 juin 1861.
LES directeurs de cette compagnie ont déclaré aujourd'hui un dividende de cinq demi pour cent, provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé à partir du 1er juillet prochain.
Par ordre,
29 juin—12 N. O. J. TISDALE, Trésorier

AVIS.

☞ Une élection de Directeurs de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION de la Nouvelle Orléans, pour l'année, aura lieu, le 8 juillet prochain, au bureau de la Compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
29juin—10f J. M. CRAWFORD, Secrétaire

LOUISIANA ACADEMY,

RUE HOPITAL, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anglaise et française, des mathématiques, du dessin, de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires, est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à 10, selon la force des élèves.
1juillet—7

Un guide pour toute la campagne.

UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE COMPLÈTE DE TOUS LES ETATS CONFÉDÉRÉS, avec le Missouri, le Kentucky, le Maryland et le District de Colombie.
Prix: 75 cts.—Publiée et à vendre par
E. EZEKIEL,
Exchange Book Store, ancien local de J. C. Morgan, Encompte libéral au commerce. 1 juillet—6f

MAGASIN A LOUER, avec ou sans appartements, rue Royale entre Toulouse et St-Pierre No 133.
S'adresser au coin de la rue St-Pierre, à M. Auguste Legros.
On demande au même endroit une bonne cuisinière à conditions. 1 juillet—6t

Demande de Maîtresse de français.

ON demande pour aller à la campagne dans un Pensionnat de Demoiselles, une maîtresse de français. On exigera de bonnes recommandations et que la personne soit catholique.
S'adresser à LOBIT, CHARPANTIER & Co,
28 juin—6f 63 rue de la Douane

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
[illegible]

DEUX convois pour [illegible] partiront tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magazin, le convoi du matin à 7 A. M. et le convoi Express à 7 P. M.
Billets à vendre dans les principales villes des Etats Confédérés.
Pour plus de détails, s'adresser au Général Ticket Office, rue du Camp No 113.
Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 4 1/2 P. M., tous les jours les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.
Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M.
☞ Tickets d'excursion à moitié des prix réguliers et peuvent servir du samedi au lundi.
T. S. WILLIAMS,
30 juin Surintendant-Général.

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Médaillon, et velours, Wilton et Bruxelles DE LA TRÈS GRANDE, de 5 à 20 pieds de large, nattes, druggets anglais et toiles cirées pour dessus de tables.
Aussi pour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de coco pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., à bas prix.
9 fév—6b A. BROUSSEAU & Co

AVIS.

J'INFORME respectueusement mes clientèle et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement des magasins, le magasin a été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 165, entre Conti et St Louis, où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis et le public de leur patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent et je les prie de me le continuer dans le futur.
17 juin—1m J. P. SARRAZIN.

Hotel d'Europe, à Biloxi.

M. L. GUILLEBEAU,

A l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien l'honorer leur confiance qu'il vient de se pourvoir l'hôtel à neuf. On y trouvera des chambres meublées pour familles, le tout en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a dans l'enceinte de belles promenades ombragées. Le vin et la table sont irréprochables, comme par le passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires qui voudront s'y rendre L. GUILLEBEAU, Propriétaire
17 juin—1m

99, Rue de Chartres, au 1er étage.

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de la Faculté de Paris),
AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se chargera, en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France
19 juin—6m

XX ALE

de la CÉLÈBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à GLASGOW.
XX ALE DOUBLE FORT EN JARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par M. A. DE LIZARDI & Co,
2mai—1m Rue Bienville, No 32.

AVIS.

PAR acte passé devant M. A. Ducatel, notaire public en cette ville, MM. J. CHS DE MAHY & CHS. CURIEN sont chargés de une procuration pendant mon absence.
Nouvelle Orléans, le 4 juin 1861.
4 juin—1m J. N. CURIEN.

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFÈRES perfectionnés du Dr. L. H. LEFEBVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit, facilitent les opérations et l'absorption des médicaments par les pores de la peau.
Appareils pour bains généraux, pour douches ou bains locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.
Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou en faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr Dupuy, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nile-Orléans. 5 juin

CHAMPAGNE—50 paniers Heidsick Piper, en sma des et demi-bouteilles
25 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bouteilles,
20 caisses Mumm & Co, do do
20 do Impérial (Cabinet) do do
20 paniers diverses marques.
A vendre par L. E. DELUZAIN
16 mai — rue Royale

Armes à vendre.

100 MOUSQUETONS, A PISTON,
PESANT DE
Six à sept livres.
Tout à fait neufs et en bon état. S'adresser au bureau du *Crescent* où l'on en peut voir un échantillon.

Quinine! Quinine!

TROIS CENTS onces de quinine française, de Pelletier, d'importation directe à vendre en quantités au gré de l'acheteur, par B. & A. SOULIE.
28 juin—6f 71, rue Conti, entre Chartres et Levée

Guerre, Commerce et Education.

COMME ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siège de la guerre doivent être préparés à remplir d'autres devoirs publics, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans,
Le Collège Commercial de Dolbear sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ÉCRITURE, MATHÉMATIQUES, LANGUES, &c., &c., dans confiés à des professeurs spéciaux afin d'éviter la perte de temps aux élèves. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui procure le succès aussi bien dans la guerre que dans les opérations commerciales.
Parents, jeunes gens et autres sont invités à se présenter. Conditions—Modérées pour tous.
29 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
26 juin—1m

LE DR. RANCE
A chargé le Dr. Kunemann de la remplacer pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris,
Washington, No. 168, entre Ursulines et St-Philippe.

Changement de local.

R. S. STERN, annonce qu'il a transféré son magasin du No. 46 au No. 16 RUE DES MAGASINS, le bâtiment au-dessus de la rue Bienville.
Jours de vente comme d'habitude, les mardis et samedis. Ventes du dehors, tous les jours.
29 mars

A vendre et en Douane.

TRENTE poinçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27 juin — Rue des Magasins, No 64.